

Maître d'ouvrage



ESID

9 rue de Cursol - CS 61 142 33 082 BORDEAUX CEDEX

Architecte



LUWAE ARCHITECTES

19, avenue Victor Hugo, 33700 MÉRIGNAC

Bureau d'études



3, Rue Nully de Harcourt – 33610 CANÉJAN

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - ESID

(17) Rochefort BA 721 Rénovation & mises aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC & piscine

CCTP

LOT 2C - REVÊTEMENTS DE SOLS & MURS SCELLÉS



Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
PRO	A	Décembre 2025	Émission Originale	LD	
	B	Février 2026	Indice b	LD	
	C	Mars 2026		LD	

MAÎTRE D'OUVRAGE	ÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BORDEAUX CASERNE PELLEPORT 9, RUE DE CURSOL - CS 61 142 33 082 BORDEAUX CEDEX
PROJET	(17) ROCHEFORT BA 721 RÉNOVATION & MISES AUX NORMES PMR DES VESTIAIRES/SANITAIRES GYMNASÉ CRC & PISCINE

Dossier de consultation des Entreprises

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

Mars 2026

LOT 2C – REVÊTEMENTS DE MURS ET SOLS SCELLÉS

10.1	GÉNÉRALITÉS	3
10.1.1	Présentation des projets	3
10.1.2	Classement du bâtiment	3
10.1.3	Prestations prévues au présent lot	3
10.1.4	Engagement de l'entrepreneur	3
10.1.4.1	Connaissance générale du dossier	3
10.1.4.2	Obligation de l'entrepreneur	3
10.1.4.3	Litige	3
10.1.4.4	État du terrain	3
10.1.4.5	Condition d'exécution des ouvrages	3
10.2	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	4
10.2.1	Normes et règlements	4
10.2.2	Nature et qualité des matériaux	4
10.2.3	Prescriptions particulières pour les sols	4
10.2.4	Préparation des supports	5
10.2.5	Aspect fini des revêtements de sols	5
10.2.6	Éléments à fournir par l'entreprise	5
10.2.7	Réception des supports	5
10.2.8	Conditions de pose	6
10.2.9	Protection des ouvrages	6
10.2.10	Nettoyage et repliement	6
10.2.11	Dispositions parasismiques	6
10.2.12	Interfaces – Limites des prestations	6
10.2.12.1	Interface avec le lot n°1 – Démolition curage	7
10.2.12.2	Interface avec le lot n°2A – Constructions modulaires pour vestiaires provisoires	7
10.2.12.3	Interface avec le lot n°2B – Plâtrerie plafond suspendu	7

10.2.12.4	Interface avec le lot n°2D – Peintures	7
10.2.12.5	Interface avec le lot n°2E – Menuiseries bois	7
10.2.12.6	Interface avec le lot n°3 – Chauffage ventilation plomberie sanitaires	7
10.2.12.7	Interface avec le lot n°4 – Électricités	7
10.4	DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
10.4.1	Installations provisoires de chantier	8
10.4.2	Repliement et nettoyage quotidien	8
10.4.3	Vérification des dalles béton existantes	8
10.4.4	Carrelage de sol	8
10.4.4.1	Préparation des supports	8
10.4.4.2	Rebouchage partiel du pédiluve existant	9
10.4.4.1	Rebouchage des carottages & pénétrations existants	9
10.4.4.2	Ravoirage	9
10.4.4.3 neuf	Ragréage sur dalle existante pour rattrapage des défauts et irrégularités pour carrelage	9
10.4.4.4	Talonnnette maçonnerie hauteur 5 cm en bordure de chape	10
10.4.4.5	Talonnnette maçonnerie hauteur 2 cm dans l'embrasure de porte	10
10.4.4.6	Chape désolidarisée sur dalle béton existante	10
10.4.4.7	Formes de pente	10
10.4.4.8	Formes de pente dans le pédiluve	11
10.4.4.9	Imperméabilisation en sol	11
10.4.4.10	Carrelage collé antidérapant en sol et en murs	11
10.4.4.11	Raccord de carrelage au sol	11
10.4.5	Siphon de sol « standard »	12
10.4.6	Siphon de sol pour pédiluve	12
10.4.7	Barre de seuil	12
10.4.8	Remise en état des carrelages et supports dégradés en bordure de zone d'intervention	12
10.4.9	Dalle podotactile	12
10.4.10	Faïence	13
10.4.10.1	Préparation des supports	13
10.4.10.2	Imperméabilisation murale	13
10.4.10.3	Faïence sur support neuf	13
10.4.10.4	Faïence sur support existant	14

10.1 GÉNÉRALITÉS

10.1.1 Présentation des projets

Le projet concerne la rénovation avec mise en conformité accessibilité des vestiaires du gymnase et de la piscine.

Consistance des travaux :

- réaménagement intérieur léger.
- Réfection des réseaux de courants faibles et accessibilité.

10.1.2 Classement du bâtiment

Type X dans un ensemble multi-destinations M, N, S, X, Y de 1^{ère} catégorie.

10.1.3 Prestations prévues au présent lot

10.1.4 Engagement de l'entrepreneur

L'entreprise est réputée s'être assurée qu'il n'y a ni manque, ni double emploi dans les prestations fournies au titre de chaque chapitre du lot dont elle est responsable afin d'assurer un achèvement complet des travaux dans les règles de l'art et pour la bonne construction.

L'entrepreneur sera tenu de prévoir dans ses dépenses tout ce qui doit normalement entrer dans le prix d'une construction à forfait pour les travaux de son lot.

10.1.4.1 Connaissance générale du dossier

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de prendre connaissance de toutes les pièces du dossier de consultation. Au vu de ces documents, il devra apprécier les sujétions et incidences que les ouvrages des autres corps d'état pourraient avoir sur ses propres ouvrages.

10.1.4.2 Obligation de l'entrepreneur

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de chiffrer les produits décrits dans les pièces du dossier de consultation. Cette obligation impérative ne l'empêche pas de proposer à son chiffrage un produit, une marque ou un modèle différent de ceux décrits tout en restant techniquement et esthétiquement équivalent.

L'offre de l'entreprise sera étayée par un descriptif précis et tout élément permettant de comparer le niveau de qualité des produits.

10.1.4.3 Litige

En cas de divergences entre le devis quantitatif estimatif de l'entreprise et le présent CCTP, c'est ce dernier qui est réputé comme étant la base de l'engagement de l'entrepreneur.

10.1.4.4 État du terrain

L'entrepreneur prendra possession du terrain dans l'état où il se trouve. Il est donc censé connaître parfaitement les moyens d'accès ainsi que les servitudes ou contraintes diverses.

10.1.4.5 Condition d'exécution des ouvrages

Tous les ouvrages décrits au présent lot s'entendent pour des travaux neufs en parfait état de finition et de fonctionnement. Ils comprennent toutes sujétions d'échafaudages et matériels quels qu'ils soient, nécessaires à la mise en œuvre à toutes hauteurs, ainsi que toutes reprises, rattrapages, démolitions et réfections d'ouvrages.

10.2 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

10.2.1 Normes et règlements

Toutes les prescriptions, normes et règlements en vigueur à la date de la remise des offres seront applicables et en particulier :

- Les Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), entre autres :

n°13.3 Dallages,

n°26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques,

n°52.1 Pose scellée,

n°53 Revêtements de sols collés, etc.

- Les Normes françaises, entre autres :

NF P 11-213 (dallages)

NF P 15 302 (chapes),

NF 189 (classement UPEC),

NF EN 649 (classification),

NF EN 426, 428, 430, 660-2 (caractéristiques),

NF EN 433, 13501-1 (réaction au feu), 13893 (glissance), 1815 (charges électrostatiques), 12667 (résistance thermique),

NF EN ISO 846/C (résistance micro-organismes), 105-B02 (solidité lumière),

- Les Cahiers du C.S.T.B., entre autres :

n°286 liv. 35 de décembre 1958 (cahier des charges de préparation en vue de la pose des revêtements de sol),

n°1504 liv. 189 de mai 1978 (classement UPEC),

n°1835 liv. de mars 1983, etc.

- Les Règles professionnelles, entre autres :

Règles de l'U.N.M., etc.

Les Règles générales de construction,

La Nouvelle Réglementation Acoustique (arrêté du 25 avril 2003...).

En aucun cas, l'entreprise adjudicataire ne pourra se soustraire aux obligations contenues dans ces documents. L'offre de prix de l'entrepreneur sera toujours réputée avoir été produite compte tenu de toutes ces prescriptions.

10.2.2 Nature et qualité des matériaux

Les matériaux et fournitures seront conformes aux prescriptions des Normes françaises en vigueur à la date d'exécution des travaux.

Tous les matériaux et fournitures mis en œuvre seront de première qualité. L'entrepreneur du présent lot sera tenu de présenter les certificats en garantissant la qualité et l'origine, ainsi que les spécifications techniques d'entretien.

Il sera également tenu de fournir tous les échantillons qui lui seront demandés et se conformer aux choix du Maître d'œuvre.

10.2.3 Prescriptions particulières pour les sols

Les revêtements utilisés devront faire l'objet d'un agrément par avis technique délivré par le C.S.T.B. et répondre au classement UPEC des locaux en fonction de leur utilisation tels que définis par le C.S.T.B.

Les revêtements en tapis seront collés à la colle spécifique agréée par le fabricant, leur pose sera effectuée lorsque les travaux de tous les autres corps d'état seront entièrement achevés.

10.2.4 Préparation des supports

L'état des supports destinés à recevoir les revêtements scellés ou collés sera soumis à l'agrément et à la réception préalable du Maître d'œuvre et de l'entreprise du présent lot.

Toutes les préparations des supports des revêtements de sols collés sont à la charge du présent lot. Les surfaces des murs, dallages, planchers, etc. seront énergiquement brossées puis balayées pour être parfaitement débarrassées des poussières et des projections de mortier, plâtre, gravillons, etc. susceptibles de créer des points de poinçonnement. Les microfissures ($\leq 0,3$ mm) seront traitées.

Si le support a reçu un produit de cure, la préparation comprendra un grenailage préalable.

10.2.5 Aspect fini des revêtements de sols

Les surfaces des revêtements de sols devront être parfaitement planes (hors zones avec siphon de sol).

Une règle métallique de 2 mètres de longueur ne doit pas indiquer d'écarts supérieurs à 2 mm dans tous les sens.

10.2.6 Éléments à fournir par l'entreprise

Le titulaire du présent lot devra prendre connaissance des autres lots afin qu'il cerne bien les conséquences que pourront avoir sur ses prestations certaines interventions prévues ailleurs. L'entreprise devra se rapprocher des prestataires des autres lots pour organiser les interventions sur le chantier et fournir les documents nécessaires à celles-ci :

- plans de calepinage des lés et des carreaux avec implantation cotée précisément des axes de pose, des formes de pentes et points singuliers, des attentes en sol, des joints de fractionnement et de dilatation, etc.
- plans de réservation cotés précisant les cotes et dimensionnement des supports attendus du gros œuvre,
- épaisseur et nature des produits utilisés,
- croquis de principe de réalisation, pour tous les points singuliers (raccord entre sols différents, incorporation des siphons et caniveaux de sol, plots carrelés pour les attentes, etc.
- documentations et échantillons des produits utilisés,
- rapport contradictoire de reconnaissance des sols etc.

Nota : pour les sols souples, les plans de calepinage devront être réalisés sur le principe de minimiser le nombre de joints, et plus particulièrement pour les circulations où la pose sera obligatoirement dans le sens de la longueur. L'entrepreneur devra en tenir compte pour l'estimation de ses ouvrages (coefficient de chutes impacté).

10.2.7 Réception des supports

Avant le début de ses prestations, l'entrepreneur du présent lot réceptionnera les supports de ses ouvrages : **démolitions curage et plâtrerie.**

Il pourra le faire sous forme d'un constat contradictoire en présence de l'architecte et des corps d'état ayant réalisé les supports.

Il devra émettre toutes réserves qu'il jugera nécessaires en fonction des textes et normes applicables (tolérances de planéité et d'aplomb entre autres) et les indiquer aux corps d'état concernés par les malfaçons relevées. Ces réserves devront être émises en temps utile pour qu'elles puissent être reprises avant le démarrage de ses propres travaux et sans retarder ceux-ci. La norme NF DTU 53.2 P1-1 (CCT) définit en détail la méthodologie de réception des supports et fournit en son annexe A le formulaire à remplir. L'entrepreneur utilisera ce formulaire.

Dans le cas où l'entrepreneur débiterait l'exécution de ses ouvrages sans émettre de réserves, ni établir le rapport contradictoire ci-dessus, il sera considéré qu'il a accepté ces supports en l'état et ne pourra plus arguer des défauts de ceux-ci pour justifier d'une quelconque malfaçon de ses propres ouvrages.

10.2.8 Conditions de pose

Après avoir réceptionné ses supports, l'entrepreneur s'assurera avant de démarrer ses travaux que les conditions de travail sont requises pour œuvrer dans de bonnes conditions :

- après déposes, état pathologique du support maçonné,
- étanchéité du bâtiment,
- degré d'hygrométrie,
- température intérieure, etc.

Si ces paramètres ne respectaient pas les critères minima définis au DTU applicable pour les travaux de son lot, il en informera sans délai le maître d'œuvre et le pilote en temps utile pour que des dispositions particulières soient prises.

Il ne pourra en aucun cas se prévaloir de mauvaises conditions de travail pour justifier d'une quelconque malfaçon de ses propres ouvrages.

10.2.9 Protection des ouvrages

Dès réalisation et jusqu'à la pose de l'équipement de cuisine, les sols carrelés seront protégés par le titulaire du présent lot. L'entreprise reste responsable de ses ouvrages jusqu'à leur réception. Toute détérioration à la suite du manquement à cette prestation impérative sera réparée à la charge de l'entrepreneur.

10.2.10 Nettoyage et repliement

L'entrepreneur prévoira le nettoyage journalier de sa zone d'intervention ainsi que le nettoyage de ses divers ouvrages ainsi que toutes les traces de ciment colle pouvant maculer les ouvrages des autres lots, et ce, avant la réception des travaux.

10.2.11 Dispositions parasismiques

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que le présent projet se situe en zone de sismicité modérée et est classé en zone 3.

Il devra donc prendre en compte, pour tous les ouvrages décrits dans ce lot, les dispositions particulières à respecter en regard de la réglementation parasismique applicable pour cette zone.

Elles doivent servir de base :

- aux calculs de dimensionnement des ouvrages (hypothèses à prendre en compte),
- aux principes et modes de fixation des ouvrages,
- aux conditions de mise en œuvre des ouvrages et à leur finition.

10.2.12 Interfaces – Limites des prestations

Pour l'étude et la détermination de sa prestation, l'entreprise doit prendre connaissance de toutes les pièces des dossiers des autres corps d'état, notamment le CCTP de chacun des lots. Elle ne pourra en aucun cas, ni à aucun moment faire état de ne pas les avoir consultées et de les ignorer, pour éluder ses obligations en matière de prestations et de liaison avec les autres corps d'état.

Il est donné ci-après, à titre indicatif, les interfaces entre le lot Revêtement de sols et murs scellés et les autres corps d'état, et il est précisé que ces prestations ne sont pas limitatives, que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages.

Au moment de l'établissement des plans d'exécution et de la réalisation des travaux, conformément aux prescriptions du CCAP, l'entreprise du présent lot devra prendre contact avec tous les adjudicataires des autres lots, afin d'arrêter avec eux, dans le détail, les dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs.

10.2.12.1 Interface avec le lot n°1 – Démolition curage

Le présent lot doit :

- réceptionner les supports maçonnés existants après dépose des revêtements scellés existants,
- réceptionner les supports maçonnés après création de baies, modifications de gros œuvre, etc.
- fournir les réservations des siphons de sols (douche italienne et siphon de nettoyage) et réceptionner les ouvrages réalisés par le lot 1 – Démolition curage.

10.2.12.2 Interface avec le lot n°2A – Constructions modulaires pour vestiaires provisoires

Sans objet.

10.2.12.3 Interface avec le lot n°2B – Plâtrerie plafond suspendu

Le présent lot doit :

- la réception puis la préparation des supports maçonnés après dépose et curage des revêtements scellés existants par le lot 1 Démolition curage pour pose des ouvrages de plâtreries par le lot 2B sur des ouvrages maçonnés proprement dressés.
- la réception des supports : parois en plaques de plâtre ou gypse (cloisons ou doublages).

10.2.12.4 Interface avec le lot n°2D – Peintures

Le présent lot doit :

- la fourniture d'ouvrages propres à être réceptionnés par le lot 2D – Peintures.

10.2.12.5 Interface avec le lot n°2E – Menuiseries bois

- la fourniture d'ouvrages propres à être réceptionnés par le lot 2E– Menuiseries bois.

10.2.12.6 Interface avec le lot n°3 – Chauffage ventilation plomberie sanitaires

Le présent lot doit :

- fournir des supports propres à recevoir les équipements fournis posés par le lot n°3 – Chauffage ventilation plomberie sanitaires,
- parfaitement intégrer les équipements et appareils du lot en objet,
- fournir les réservations des siphons de sols (douche italienne et siphon de nettoyage) et réceptionner les ouvrages réalisés par le lot 1.

10.2.12.7 Interface avec le lot n°4 – Électricités

Le présent lot doit :

- parfaitement intégrer les équipements et appareils du lot en objet.

10.4 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Préalablement à la dépose des revêtements de sol existants par le lot Gros œuvre, en phase préparation de chantier, l'entreprise fournit à l'architecte et au lot Gros œuvre les réservations pour la pose des revêtements de sols neufs.

L'entreprise préservera les ossatures porteuses existantes.

Les locaux du chantier sont classés à sollicitation faible UPEC P3.

Dans les espaces accessibles aux PMR, les pentes seront conformes à la norme accessibilité.

10.4.1 Installations provisoires de chantier

L'entreprise prévoit la totalité des installations de chantier nécessaires à ses interventions aux fins de parfaite réalisation.

10.4.2 Repliement et nettoyage quotidien

Chaque entreprise doit le repliement de ses installations + nettoyage de sa zone d'intervention (balayage, dépoussiérage, serpillère pour les locaux intérieurs).

10.4.3 Vérification des dalles béton existantes

L'entreprise préservera les ossatures porteuses existantes.

L'entreprise mettra en conformité les supports maçonnés existants conformes aux DTU 26.2 §6.2 type I, II, III. Et en informe la maîtrise d'œuvre.

Réalisation d'un inventaire des épaisseurs de dalles existantes et de leur état structurel, de planéité, pathologique.

Vérification des altimétries existantes.

Une attention particulière sera portée à la dalle existante au droit du pédiluve à modifier.

L'entreprise peut avoir recours si elle le juge nécessaire aux services d'un bureau d'études structures et d'un géomètre.

10.4.4 Carrelage de sol

10.4.4.1 Préparation des supports

Après démolition des cloisons maçonnées, dépose des revêtements scellés existants, etc., par le lot 1 Démolition curage, l'entreprise titulaire du présent lot réalisera un surfacage du sol et des élévations maçonnées existantes de manière à gommer les imperfections et d'avoir un support maçonné lisse pour la pose de nouvelles plâtreries, du nouveaux revêtements scellés.

Compris si nécessaire :

- grenaillage puis ponçage minutieux, aspiration des résidus,
- primaire d'accrochage,
- application d'un enduit de dressage par barbotine ou équivalent,
- etc.

Vérifications du support maçonné : état structurel, planéité, étanchéité. L'entreprise doit le cas échéant signaler sans délai à la maîtrise d'œuvre les défauts constatés de support.

Support existant : dalle béton armée.

Inclus le traitement de toutes les jonctions avec les supports existants situées en bordure d'intervention.

Localisation : *ensemble des sols des sanitaires et vestiaires piscine et gymnase.*

10.4.4.2 Rebouchage partiel du pédiluve existant

Après dépose du carrelage existant par le lot 1 démolition curage, rebouchage des formes de pente existantes au droit du pédiluve existant à reboucher. De manière à refermer les deux parties de pédiluve non conservées.

Compris si nécessaire :

- grenaillage puis ponçage minutieux, aspiration des résidus,
- primaire d'accrochage,
- application d'un enduit de dressage,
- etc.

Inclus création de talonnettes maçonnerie largeur 15 cm au droit des garde-corps.

Vérifications du support maçonné : état structurel, planéité, étanchéité. L'entreprise doit le cas échéant signaler sans délai à la maîtrise d'œuvre les défauts constatés de support.

Support existant : dalle béton armée.

Inclus le traitement de toutes les jonctions avec les supports existants situées en bordure d'intervention.

Localisation : *piscine, pédiluve.*

10.4.4.1 Rebouchage des carottages & pénétrations existants

Après dépose du carrelage par le lot 1 Démolition curage, rebouchage au gros mortier de béton des carottages et pénétrations existants.

Compris si nécessaire :

- grenaillage puis ponçage minutieux, aspiration des résidus,
- primaire d'accrochage,
- coffrage provisoire,
- etc.

Localisation : *ensemble du projet.*

10.4.4.2 Ravoirage

Après vérification des altimétries par le présent lot, fourniture et pose d'une couche ponctuelle de ravoirage sous chape désolidarisée. Conforme aux DTU 26.2.

Zéro incorporation ou intégration.

EXCLU : vestiaire PMR du gymnase.

Localisation : *sols des sanitaires et douches piscine et gymnase.*

10.4.4.3 Ragréage sur dalle existante pour rattrapage des défauts et irrégularités pour carrelage neuf

Après préparation des supports par le présent lot, vérification des altimétries, fourniture et pose d'un ragréage autolissant pour sols intérieurs classement UPEC P3 épaisseur de 1 à 10 mm environ selon altimétries pour carrelage scellé. Type Sikafloor 310 Level de Sika ou équivalent.

Le support ne doit pas être le siège de remontées d'humidité.

Localisation : ensemble des surfaces sans chape : vestiaires piscine + vestiaires gymnase + vestiaire PMR gymnase.

10.4.4.4 Talonnette maçonnerie hauteur 5 cm en bordure de chape

Finition carrelée.

Localisation : Gymnase : limite de chape entre vestiaires femmes et vestiaire PMR.

10.4.4.5 Talonnette maçonnerie hauteur 2 cm dans l'embrasure de porte

Conforme à la norme accessibilité. Finition ciment fin.

Localisation : Gymnase : embrasure de porte vestiaire PMR.

10.4.4.6 Chape désolidarisée sur dalle béton existante

Fourniture et pose d'une chape désolidarisée à base de sable mélangé à un liant pour chape, pour trafic intense. Type Weber niv express ou équivalent.

Composition : liants hydrauliques, résines, adjuvants spécifiques. Densité de la poudre : 1.0 ± 0.1 . Densité chape durcie : 2.1 ± 0.1 .

Charges d'exploitation : 250 kg/m².

Préparation des supports

- Les supports doivent être exempts de toute remontée d'humidité.
- Dépoussiérer soigneusement.

Pose désolidarisée

- la désolidarisation s'effectue conformément au DTU 26-2, de même que les travaux préparatoires.

Support

- dalle béton dont l'état est vérifié préalablement par le présent lot.

Finition

- Lissée pour carrelage sur ragréage.
- Inclus formes de pentes vers siphon.
- Inclus réservations pour pédiluve et autres encastresments.

Conditions d'application

- Température d'emploi : + 5 °C à + 35 °C.
- Ne pas appliquer sur un support chaud, gelé ou en cours de dégel, en plein soleil ou par vent sec.
- pose désolidarisée : P3 50 mm. Ponctuellement 40 mm.
- Le taux d'humidité résiduel au moment de la pose du revêtement de sol devra être conforme à celui figurant dans les documents de mise en œuvre des revêtements de sol concernés (DTU et CPT).

Recommandations

- Fractionnements : ils devront être réalisés conformément au DTU 26-2.
- Joints de dilatation : ils devront être prolongés dans la chape.
- Ne pas ajouter d'additifs.
- Les surfaces fortement exposées à l'eau (douches, sols extérieurs, etc.) doivent être protégées par un système d'étanchéité adapté. L'entreprise fournit et pose ce système dans les locaux humides.
- Disposer les sacs près de la machine, de façon à limiter la manutention et permettre une alimentation régulière.
- En extérieur, pour l'écoulement des eaux, la chape doit présenter une pente de 1.5 % minimum.

EXCLU : douche italienne du vestiaire PMR du gymnase.

- Localisation : Gymnase : zone sanitaires et douches.

Piscine : zone sanitaires et douches.

10.4.4.7 Formes de pente

Réalisation de formes de pente au droit des douches à l'italienne.

Dans les espaces accessibles aux PMR, les pentes seront conformes à la norme accessibilité.

Localisation : ensemble des douches italiennes dans sanitaires gymnase et piscine.

EXCLU : douche italienne du vestiaire PMR du gymnase.

10.4.4.8 Formes de pente dans le pédiluve

Réalisation de formes de pente conformes à la réglementation accessibilité.

Inclus toutes talonnettes et cornières nécessaires à une parfaite tenue dans le temps.

Localisation : piscine : pédiluve + 1 unité entre vestiaires et sanitaires piscine.

Gymnase : 2 unités entre vestiaires et sanitaires piscine.

10.4.4.9 Imperméabilisation en sol

Avant pose du sol carrelé, imperméabilisation des supports avec procédé de type Natte Céramic de chez PRB, ayant un avis technique pour pièces humides EC, y compris protection des pieds de cloisons et doublages.

Compris toutes sujétions concernant la préparation des supports, la mise en œuvre, le temps de séchage.

Nota : dans le cas où l'entreprise de carrelage n'aurait pas la qualification ou les références suffisantes pour réaliser l'application de ce procédé, elle devra sous-traiter cette prestation à une entreprise possédant une qualification. Dans ce cas, l'entreprise devra remettre avec l'offre le nom et les qualifications du sous-traitant proposé.

Localisation : ensemble des sols & pédiluve.

10.4.4.10 Carrelage collé antidérapant en sol et en murs

Pose collée de carrelages grès cérame type Carrelage Aspect Terrazzo blanc et noir (15% de noir). 20x20cm - R10 - FV2702141 ou équivalent.

- Supports existants : paroi verticale maçonnée existante après dépose des revêtements scellés existants.

- Supports neufs : parois verticales neuves en plâtrerie sèche ou gypse.

- Caractéristiques des carrelages : lisse, qualité sol intérieur adapté au bac à douche.

- Classement : U4 P4s E3 C2 / R10 anti dérapant, mat.

- dimensions : 20 x 20 x 0.8 cm.

- Couleur : au choix des architectes :

blanc aspect terrazzo granito,

noir aspect terrazzo granito.

- Motif : couleur unie mouchetée.

- Joints : ciment gris foncé, traitement conforme aux normes sanitaires.

- Joints de fractionnement de 10 mm suivant prescriptions du DTU.

- Spécifications de pose : l'entreprise suit les instructions données sur les plans architecte. Les joints seront autant que possible continus sur sols et murs.

Compris traçage, calibrage et exécution des coupes.

Localisation : ensemble des sols et parois verticales, pédiluve.

10.4.4.11 Raccord de carrelage au sol

Suite à élargissement de baie, ou création de baie, fermeture de baie, modification de cloison, raccord dito existant sur l'emprise de l'ancienne cloison

Compris toutes sujétions.

Localisation : Gymnase : 3 unités au droit de la baie fermée et des 2 baies créées.

Piscine : 6 unités au droit des baies créées, des baies fermées, des cloisons modifiées

10.4.5 **Siphon de sol « standard »**

Fourniture et pose d'un siphon de sol en inox à grille vissée dans une platine 15 x 15 environ à sceller dans la réservation de forme de pente décrites ci-dessus, avec évacuation en attente laissée par le lot Gros œuvre dans la dalle béton.

Nombre : 9 côté gymnase + 21 côté piscine.

Chaque siphon sera raccordé à l'évacuation existante en vide-sanitaire.

Localisation : ensemble des douches italiennes dans sanitaires et des siphons de sol dans les vestiaires.

10.4.6 **Siphon de sol pour pédiluve**

Fourniture et pose d'un siphon de sol en inox à grille vissée dans une platine 15 x 15 environ à sceller dans la réservation de forme de pente décrites ci-dessus, avec évacuation en attente laissée par le lot Gros œuvre dans la dalle béton.

Le siphon sera raccordé à l'évacuation existante en vide-sanitaire.

Nombre : 1.

Localisation : piscine, pédiluve.

10.4.7 **Barre de seuil**

Fourniture et pose collée et vissée de barre de seuil en aluminium anodisé.

Largeur 50 mm.

Pose collée pour trafic intense.

Localisation : Gymnase : 2 jonctions de sol au droit des portes pleines sur sas dégagement.

Piscine : 7 unités au droit des portes (LT x2 + 5 seuils de portes entre vestiaires et sas dégagement.

10.4.8 **Remise en état des carrelages et supports dégradés en bordure de zone d'intervention**

L'entreprise révisé, répare, les revêtements scellés existants qui seraient dégradés en bordure de ses ouvrages.

Localisation : ensemble des revêtements en bordure d'interventions :

- pourtour carrelé de bassin piscine.
- Faïence existante au droit du pédiluve.
- Sas dégagement d'accès aux vestiaires.
- Locaux techniques.

10.4.9 **Dalle podotactile**

Dépose évacuation de la dalle podotactile existante.

Préparation des supports existants carrelés : propreté, planéité, consistance.

Fourniture et pose d'une bande podotactile d'éveil à la vigilance en polyuréthane, conforme à la norme NF P 98-351 Référence 4446 ou 4440 ACCESSDAL de ROMUS ou équivalent.

Classement UPEC : bureaux : U2S P3 E1 C0.

Dimensions : longueur 1200, largeur 412 mm, hauteur 7 mm.

Couleur : beige.

Support existant : carrelage scellée après dépose de la dalle existante.

Pose collée sur le sol carrelé préparé par le présent lot.

Compris toutes sujétions de pose et ouvrages de finitions.

1 unité.

Localisation : *gymnase, en haut des gradins, place PMR*

10.4.10 Faïence

- La pose des faïences murales sera adaptée aux supports (les colles et mortiers doivent avoir un avis technique du CSTB).

- Il n'y aura pas de plinthe : les faïences murales descendront jusqu'au sol.

- L'entreprise respectera le sens de pose indiquée sur les plans architecte.

- Les angles verticaux saillants seront protégés par pose d'arêtes inoxydables sur toute la hauteur, compris toute sujétion d'adaptation.

10.4.10.1 Préparation des supports

Les murs bruts livrés par le lot 1 – Déposes curage (murs existants faïence déposée, cloisons maçonnées déposées, etc.) seront parfaitement nettoyés par l'entrepreneur titulaire du présent lot, qui devra les gratter et les préparer de manière à faire disparaître tout produit étranger qui pourrait adhérer à la maçonnerie.

Si le support a reçu un produit de cure, la préparation comprendra un grenailage préalable.

L'entreprise réceptionne les supports livrés par le lot 1 – Déposes curage pour les ouvrages existants curés, et par le lot 2B – Plâtreries plafonds suspendus pour les ouvrages neufs.

Compris si nécessaire :

- grenailage puis ponçage minutieux, aspiration des résidus,
- primaire d'accrochage,
- application d'un enduit de dressage,
- etc.

Nota : l'entreprise devra faire attention à respecter le niveau fini. Il ne devra pas y avoir de différence de niveau entre les parois verticales existantes et les parois verticales neuves.

Localisation : *ensemble des parois verticales du projet.*

10.4.10.2 Imperméabilisation murale

Avant pose des revêtements muraux carrelés, imperméabilisation des supports (plâtre, plâtre hydro (cloisons et doublages) ou autres avec procédé ayant un avis technique pour pièces humides EC, y compris renforts d'angles et protection des pieds de cloisons.

Compris toutes sujétions concernant la préparation des supports, la mise en œuvre, le temps de séchage.

Localisation : *ensemble des parois verticales maçonnées et du lot Plâtreries.*

10.4.10.3 Faïence sur support neuf

Réalisation de revêtements muraux carrelés par fourniture et pose de carreaux grès cérame poli et uni, comprenant le traçage, le calibrage et l'exécution des coupes.

- Hauteur des zones carrelées : hauteur des portes 2,10 m.
- Classement idem carrelage de sol.
- Format : idem carrelage de sol.
- Jambages de baies inclus.

- Cloison neuve côté sas dégagement incluse.
- Type : idem carrelage au sol.
- Couleur : divers coloris au choix de l'architecte, dans la gamme du fabricant, blanc et noir (15% de noir).
- Joints : gris foncé idem carrelage de sol.
- protection des arrêtes saillantes par insertion d'un profil en aluminium brossé de section carré

Localisation : ensemble des parois verticales du lot Plâtreries. Local ménages piscine sur 2 faces, inclus.

10.4.10.4 Faïence sur support existant

Après dépose par le lot 1 Démolition curage des revêtements scellés existants. Réalisation de revêtements muraux carrelés par fourniture et pose de carreaux grès cérame poli et uni, comprenant le traçage, le calibrage et l'exécution des coupes.

- Hauteur des zones carrelées : hauteur des portes 2,10 m.
- Classement idem carrelage de sol.
- Format : idem carrelage de sol.
- Jambages de baies inclus.
- Type : idem carrelage au sol.
- Couleur : divers coloris au choix de l'architecte, dans la gamme du fabricant, blanc et noir (15% de noir).
- Joints : gris foncé idem carrelage de sol.
- protection des arrêtes saillantes par insertion d'un profil en aluminium brossé de section carré

Localisation : ensemble des parois verticales existantes maçonnées.